

## QU'EST-CE QUE LA TÉLÉCONSULTATION ?

La téléconsultation est une consultation réalisée à distance d'un patient par un médecin (généraliste ou de toute autre spécialité médicale), le patient pouvant être assisté ou non, à cette occasion, par un autre professionnel de santé (ex : médecin, infirmier, pharmacien...)

## COMMENT SE DEROULE UNE TELECONSULTATION ?

Une téléconsultation se déroule comme une consultation classique, en partant d'une demande de rendez-vous, spontanée ou conseillée par votre médecin traitant. **Avant la consultation**, le médecin vous envoie un lien Internet, vous invitant à vous connecter à l'heure prévue du rendez-vous à un site Internet ou une application sécurisé(e), depuis un ordinateur ou une tablette équipé(e) d'une webcam et relié(e) à Internet.

Quelle que soit votre situation ou votre pathologie, le médecin doit demander et recueillir votre consentement avant de réaliser une téléconsultation.

**Pendant une téléconsultation**, le médecin peut établir, si nécessaire, une prescription (ordonnance de médicaments ou d'exams complémentaires), qui sera vous transmise sous format papier, par voie postale, ou sous format électronique, via notamment une messagerie sécurisée, dans des conditions garantissant la confidentialité et la sécurité des échanges.

**À la fin de la téléconsultation**, le médecin rédige un compte rendu, l'archive dans son « dossier patient »

## COMMENT PAYER ET ÊTRE REMBOURSÉ POUR UNE TÉLÉCONSULTATION ?

Les soins prescrits à la suite de la téléconsultation sont pris en charge dans les conditions habituelles

Vous pourrez retrouver la trace de cette facturation sous le libellé « **Téléconsultation** » dans votre décompte de remboursements, consultable notamment dans votre [compte ameli](#).